

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Master

2ème année

CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL
parcours Contrôle de gestion social et environnemental

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Master

2ème année

CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL
parcours Contrôle de gestion social et environnemental

est composée comme suit :

- Monsieur DONADIO Alain, professeur agrégé
- Monsieur DUMAS Patrick, professeur agrégé
- Madame BOUTANT Jennifer, maître de conférences
- Monsieur MAURICE Jonathan, maître de conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 05/03/2024

Hervé PENAN
Directeur de l'Ecole
de Management,



Hugues KENFACK
Président de l'Université

